



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 octobre 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 Septembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 Octobre 1997

**Eglise Notre Dame - Programmation monuments historiques -
Consolidation de la nef et aménagements intérieurs - Demande de
subvention**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Patricia LUCAS

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Je vous rappelle que lors de la séance du 23 septembre 1994, le Conseil Municipal avait décidé de solliciter l'Etat par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C), pour les travaux confortatifs définitifs, mais aussi la réorganisation de l'Espace Intérieur de l'église Notre Dame.

Le programme des travaux était estimé initialement à 2 000 000 F TTC, et a fait l'objet d'une convention avec l'Etat, avec financement à 50 % du montant HT. Par ailleurs, le Conseil Général participe à hauteur de 25 % du montant HT.

Des travaux complémentaires par rapport à l'étude préalable établie par M. JEANNEAU, Architecte en Chef des Monuments Historiques, sont nécessaires en ce qui concerne, plus particulièrement, l'aménagement intérieur.

Les travaux consistent à :

- modifications sur le projet du nouveau chœur,
- complément sur tambour de la porte Nord,
- surcoût dû aux installations de chantier du fait de la non fermeture de l'édifice pendant les travaux, soit un surcoût de 205 020 F TTC par rapport à l'estimation initiale.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 1997.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter ces travaux complémentaires étant précisé que la maîtrise d'ouvrage sera exercée par la ville
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, à solliciter, de l'Etat et du Département, les subventions correspondant à ces travaux et sur les bases du plan de financement joint.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON